

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 14 mai 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Vacant	Adjoint-e	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita - <i>Arrivée après le vote des délibérations.</i>	
BARBEZAT-FORNI Denyse	<i>Excusée</i>	PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		SIMOS Mony	
GAILLARD Philippe		THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Hors Conseil municipal : Mme Marie DUBREUCQ - Comptable

Public : 4 personnes



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 16 avril 2019.

2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.

3. Communications du bureau.

4. Rapports des commissions :

- a) Rapport du groupement de l'Ile-aux-Mômes. Séance du jeudi 21 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 8 avril 2019. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- c) Rapport des commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 29 avril 2019. M. Yves GUBELMANN, Président du Conseil municipal.
- d) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 30 avril 2019. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

5. Projets de délibérations :

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 105** – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 106** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2018.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 107** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 210'000 F pour le développement du projet et l'établissement du devis général des travaux pour la mairie, ainsi que pour le développement du dossier technique en vue de l'appel d'offre d'entreprise générale et les prestations de conduite d'une procédure AIMP pour le bâtiment provisoire. Parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 108** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 30'000 F. Rubrique : 3420.00.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs - Subvention – En faveur du TEAM GYMKHANA d'Anières pour la manifestation de leur 30^{ème} anniversaire des 24 et 25 août 2019.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 109** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 3420.00.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs - Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières pour la manifestation des 2 et 3 août 2019.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 110** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 25'000 F. Rubrique : 0220.00.31100.00 / Services généraux / Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau.

6. Projets de motions.

- ✚ **Motion N° 2015-2020 M - 017** – Premier secours : sauver des vies grâce à des gestes simples !



7. Projets de résolutions.

- ✦ **Résolution No 2015-2020 R – 015** - Résolution du Conseil municipal relative au projet de réalisation de deux crèches intercommunales supplémentaires à la Passerelle (Vésenaz) et Prés-Grange (Corsier) et l'augmentation du nombre de places pour Anières, de 18 à 32, soit 14 places de crèches supplémentaires.

8. Election du bureau du Conseil municipal. Année 2019-2020.

9. Projet du compte rendu administratif et financier 2018.

10. Propositions du Maire et de l'Adjoint

11. Communications du Maire et de l'Adjoint.

12. Questions écrites ou orales

M. le Président ouvre la séance du 14 mai 2019 à et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 16 avril 2019.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau.

M. le Président informe que différents documents ont été mis sur CMNet, soit :

1. Une invitation de l'Association LATMA et ADED pour un repas de soutien en faveur du projet « De l'eau potable pour l'Equateur ». Samedi 1^{er} juin 2019 – Dès 18h.30 à la salle communale d'Anières.
2. Un courrier de Mme Claire BULLIARD relatif à la ferme de l'Astural.
3. Un courrier de l'Association « Anières un vrai village, maîtrisons son développement », relatif à la 5G.
4. Un courrier de « Coordination genevoise Moratoire 5 G » relatif à la 5 G.
5. Un courrier de Swisscom « Lettre aux communes ». relatif à la 5 G.

Compte rendu de l'exercice de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières du samedi 11 mai 2019.

M. Pierre LINGJAERDE, délégué au feu, étant retenu ce jour-là, M. le Président informe avoir participé à l'exercice de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières de samedi dernier.



M. le Président tient à souligner l'engagement des sapeurs-pompiers et leur professionnalisme. Il relève également l'excellente ambiance qui règne au sein de la Compagnie.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions.

- a) Rapport du groupement de l'Ile-aux-Mômes. Séance du jeudi 21 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.**

 Ce point est reporté à la séance du Conseil municipal du mardi 18 juin 2019.

- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 8 avril 2019. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.**

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI étant excusée ce jour, M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO pour son rapport.

- c) Rapport des commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 29 avril 2019. M. Yves GUBELMANN, Président du Conseil municipal.**

 Ce point est reporté à la séance du Conseil municipal du mardi 18 juin 2019.

- d) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 30 avril 2019. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.**

M. le Président passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN, délégué.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme Elisabeth BERY demande pourquoi le Gymkhana, qui a travaillé dans la Commune d'Anières depuis 30 ans, perçoit moins qu'une nouvelle société comme celle des jeunes d'Anières.

M. Jean-Marc THIERRIN répond que la commission finance a préavisé favorable le montant de 30'000 F, soit 1'000 F par année, tenant compte que le Gymkhana va fêter son 30^{ème} anniversaire.

M. le Président remercie M. Jean-Marc THIERRIN pour son rapport.



M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projets de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-105 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances du 30 avril 2019 qui émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur le bilan, sur le compte de résultats et le compte d'investissement de l'Exercice 2018 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (Unanimité) – 0 non, 0 abstention**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'Exercice 2018 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération (rapport de révision de la société ACTA SA du 29 avril 2019).
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de 23'770'176.57 F aux charges et de 23'837'868.70 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 67'692.13 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 67'692.13 F et résultat extraordinaire de 0.00 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de 1'581'076.01 F aux dépenses et de 76'841.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'504'235.01 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de 240'839'624.25 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de 12'566'720.42 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération (rapport de révision de la société ACTA SA du 29 avril 2019).
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



7. En application de la LBCGe (D 2 05 – Loi sur la Banque Cantonale de Genève), 402 actions détenues par la Commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.
-

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-106 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2018.**

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du mercredi 24 avril 2019 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2018 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par l'Exécutif lors de sa séance du mercredi 30 avril 2019 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2018 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par le Conseil de fondation de la commune d'Anières lors de sa séance du jeudi 9 mai 2019 ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances » lors de sa séance du mardi 30 avril 2019 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide
par
14 oui (Unanimité) - 0 non - 0 abstention**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **2'722.55 F** de charges et de **0.00 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **2'722.55 F**.
 2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **2'722.55 F**.
 3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant tant à l'actif qu'au passif **5'016'574.13 F**.
-

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-107 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 210'000 F pour le développement du projet et l'établissement du devis général des travaux pour la mairie, ainsi que pour le développement du dossier technique en vue de l'appel d'offre d'entreprise générale et les prestations de conduite d'une procédure AIMP pour le bâtiment provisoire. Parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières.**



Vu la volonté de procéder à la transformation et rénovation de l'immeuble 1 rte de la Côte d'Or, mairie et poste d'Anières ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D - 033 « Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 350'000 F pour l'étude de la transformation et rénovation des locaux de la mairie et de la poste, sis 1 rte de la Côte d'Or 1- Parcelle No 5571/Feuille 42, propriété de la commune d'Anières », votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 juin 2016 et approuvée par le Département du territoire en date du 5 septembre 2016 ;

Vu la présentation du projet lors des séances de la commission « Urbanisme et constructions » le 20 mars 2017, 11 septembre 2017 et 26 février 2018 ;

Vu la procédure d'appel d'offres pour désigner l'architecte de la réalisation en respect de l'AIMP et la décision du comité du 20 septembre 2018, attribuant le mandat des travaux de rénovation de l'immeuble Côte d'Or 1 au bureau d'architectes Durisch & Durisch à Genève, conformément aux critères de jugement mentionnés dans le cahier des charges, ainsi que et les frais y relatifs ;

Vu la présentation du projet à la séance de commissions réunies « Urbanisme et construction » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 29 avril 2019, lors de laquelle les membres ont préavisé *favorablement, à la majorité*, d'engager l'étude pour le développement du projet et l'établissement du devis général de l'immeuble Côte d'Or 1 ainsi que les honoraires pour l'appel d'offre d'entreprise générale de la mairie provisoire et de voter une délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de TTC 210'000 F ;

Vu l'octroi de l'autorisation de construire au projet du bureau d'architectes RICHARDET & SAINI le 11 octobre 2018 ;

Vu le rapport des commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions » fait au Conseil municipal le 14 mai 2019 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition de M. le Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
11 oui (Majorité) – 2 non – 1 abstention**

1. D'accepter l'étude du projet et de l'élaboration du devis général de la transformation et rénovation de la mairie d'Anières et les honoraires et frais de l'appel d'offres d'entreprise générale et de procédure AIMP pour la mairie provisoire.
2. D'ouvrir un crédit d'étude de TTC 210'000 F pour les travaux de transformation et rénovation de l'immeuble Côte d'Or 1, locaux de la mairie d'Anières et de la poste, les frais d'avant-projet et de procédure d'appel d'offres d'entreprise générale pour la mairie provisoire, dont à déduire d'éventuelles subventions.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude de TTC 210'000 F, ainsi que le 1^{er} crédit d'étude relatif à la délibération N° 2015-2020 D – 033 de 350'000 F, seront intégrés au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à ceux-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 210'000 F, afin de permettre l'exécution de cette étude.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération 2015-2020 – D-108 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 30'000 F. Rubrique : 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs - Subvention – En faveur du TEAM GYMKHANA d'Anières pour la manifestation de leur 30^{ème} anniversaire des 24 et 25 août 2019.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 1'000 F, rubrique 3420.01.36360.00 « Culture, sport et loisirs – autres loisirs – subventions » du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Finances » du mardi 30 avril 2019, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 30'000 F dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs – Subvention, en faveur du TEAM GYMKHANA d'Anières pour la manifestation de leur 30^{ème} anniversaire des 24 et 25 août 2019 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 13 oui (Majorité) – 0 non – 1 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 30'000 F dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs/Autres loisirs - Subvention – En faveur du TEAM GYMKHANA d'Anières pour leur manifestation de leur 30^{ème} anniversaire des 24 et 25 août 2019.
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs – Subvention.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 30'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

En raison de son affiliation au GYMKHANA à l'époque, M. Pierre-Yves DECHEVRENS informe qu'il s'abstiendra pour ce vote.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération 2015-2020 – D-109 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs - Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières pour la manifestation des 2 et 3 août 2019.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 1'000 F, rubrique 3420.01.36360.00 « Culture, sport et loisirs – autres loisirs – subventions » du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;



Vu la présentation du dossier à la commission « Finances » du mardi 30 avril 2019, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 40'000 F dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs – Subvention, en faveur d'AJAFEST d'Anières pour la manifestation des 2 et 3 août 2019 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 12 oui (Majorité) – 0 non – 2 abstentions**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 40'000 F dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs/Autres loisirs - Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières pour leur manifestation des 2 et 3 août 2019.
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs – Subvention.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 40'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Mme Florence PULIDO ajoute qu'en raison des liens qu'elle a avec un des membres du comité, elle s'abstient de voter.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✦ **Délibération 2015-2020 – D-110 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 25'000 F. Rubrique : 0220.00.31100.00 / Services généraux / Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 26'500 F, rubrique 0220.00.31100.00 « Services généraux / Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau » du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Finances », lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, , pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 25'000 F dans la rubrique 0220.00.31100.00 « Services généraux / Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau » ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 14 oui (Majorité) – 0 non – 0 abstention**



1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 25'000 F dans la rubrique 0220.00.31100.00 « Services généraux / Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau ».
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 0220.00.31100.00 « Services généraux / Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 25'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Mme Mony SIMOS demande s'il s'agit d'un véhicule.

M. le Président répond qu'il s'agit du logiciel VERBALIX, pour les procès-verbalistes.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande ce que comprend le montant de 25'000 F.

M. le Président répond que cela comprend la licence, la mise en route, l'installation, la formation, etc. et qu'il s'agit d'un matériel pour professionnel.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6 **Projets de motions.**

MOTION

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la motion et propose de passer au vote.

Motion N° 2015-2020 M - 017 – Premier secours : sauver des vies grâce à des gestes simples !

Proposition présentée par les conseillers municipaux :

Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et Philippe GAILLARD

Proposition de motion :

Premiers secours : sauver des vies grâce à des gestes simples !

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu l'étude menée récemment en Suisse sur les compétences de la population en matière de premiers secours ;

Vu les graves lacunes mises en évidence à ce propos et confirmées par les observateurs (professionnels de la santé, samaritains) ;

Vu le fait que des gestes simples, comme le massage cardiaque, peuvent sauver des vies ;

Vu le délai d'intervention moyen d'une ambulance est d'environ 10 minutes sur le canton de Genève ⁽¹⁾ et que le patient perd 10% de chance de survie pour chaque minute passée sans massage cardiaque ;

Vu que la chance de survie augmente de 50% si un témoin effectue une réanimation ;



le Conseil municipal, à l'unanimité (15 oui – 0 non – 0 abstention)

invite l'Exécutif

- à entreprendre une étude pour instaurer une formation de réanimation cardio-respiratoire sur la commune, à organiser un réseau de premier répondant et à assurer une formation continue à ce réseau ;
- à présenter au Conseil municipal un état des lieux des défibrillateurs sur la commune et à optimiser leur gestion ;
- à examiner l'opportunité d'étendre ladite étude en concertation avec CoHerAn.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que l'Exécutif accueille avec bienveillance cette motion, car il s'agit d'une nécessité. En effet, la Commune a démarré le projet avec le réseau d'alerte et de formation sur le défibrillateur avec la collaboration de l'association « Suisse Emergency Responder » en octobre 2016. Il y a eu un retour à la conférence CoHerAn.

Il explique qu'il s'agit d'une association qui a mis en place une application qui est en relation avec le 144 et des volontaires. C'est une application sur le portable qui donne la localisation des personnes et celle des défibrillateurs qui sont sur les Communes. Lorsqu'il y a un appel d'urgence, les personnes peuvent voir qui est le volontaire qui s'est annoncé le plus proche, ainsi que le défibrillateur à disposition. De ce fait, il y a une intervention rapide. Cette structure a été validée par le Conseiller d'Etat en charge de la santé, M. Mauro POGGIA. Cette idée a été également présentée à l'ACG (Association des Communes Genevoises) et abordée lors de la séance Exécutif du 5 décembre 2018. L'idée a été validée par tous les magistrats.

Des cours de premiers secours vont être organisés pour les employés de la Commune. Il va y avoir également en octobre, une formation avec le STIC (Service Technique Intercommunal CoHerAn).

Mme Claudine HENTSCH ajoute que sur la base de l'expérience faite au Tessin par l'association, ils estiment que 1% de la population doit être formée efficacement. Il est vrai que l'association donne des leçons de premiers secours, mais les personnes volontaires qui répondront à l'application seront mieux formées, car celles-ci suivent une formation régulièrement.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'effectivement il s'agit d'ambulanciers pour la majorité.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute que l'endroit où il y a le moins de chances d'avoir une crise cardiaque est effectivement le Tessin, car c'est ce qui marche le mieux là-bas. Il aimerait rajouter qu'il y a quelques années, les pompiers avaient fait un achat de défibrillateur en coordination avec les ambulanciers pour avoir les mêmes appareils. A cet effet, il aimerait bien que la Commune fasse attention que les défibrillateurs soient tous similaires dans les véhicules et dans la Commune, ce qui facilite l'utilisation et surtout la rapidité si ceux-ci sont identiques.

Mme Claudine HENTSCH répond que l'association s'occupe de la mise à disposition des défibrillateurs et de son entretien.

Mme Corinne ALANKHO-BAUER demande s'il y a un entretien et un état des lieux régulier des défibrillateurs dans la Commune.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond positivement.

Mme Mony SIMOS demande s'il ne s'agit pas d'une obligation légale de contrôler les défibrillateurs.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond positivement.

Mme Elisabeth BERY demande s'il souhaite atteindre le plus haut niveau de formation à Anières.

Mme Claudine HENTSCH répond négativement et ajoute que l'association met à disposition des cours de base que les gens ont la possibilité de faire. Comme expliqué sur la base de l'expérience



du Tessin, il est estimé à 1% de personnes qui doivent connaître les bases et suivre une formation régulière tous les 2 ans.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il est nécessaire d'obtenir des défibrillateurs, des volontaires et la formation pour que le concept fonctionne. Il est également conseillé de commencer la formation cet automne avec les employés communaux et les APM (Agents de Police Municipale), ainsi que la société de surveillance privée pour couvrir toute la Commune.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute que tous les pompiers sont formés.

Mme Elisabeth BERY explique qu'il y a des gens qui donnent leur sang à Collonge-Bellerive et se demande s'il n'y aurait pas des synergies à envisager.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond que le don du sang à Collonge-Bellerive est organisé par les samaritains qui donnent déjà des cours.

Mme Mony SIMOS ajoute qu'il faudrait dissocier la partie matérielle dans cette motion.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que ce concept fonctionne avec le matériel, l'information et le 144. Ils ne sont pas obligés d'acheter le matériel de l'association, mais il faut participer au financement de cette association pour sa mise en place et ainsi collaborer avec eux.

Mme Jacqueline CURZON aimerait savoir le coût d'un défibrillateur.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il y a quelques années, le défibrillateur coûtait environ 6'000 F, mais les prix ont tendance à être moins élevés à ce jour, environ 4'000 F par appareil.

Mme Jacqueline CURZON demande la durée de vie d'un tel appareil.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond une dizaine d'années avec de l'entretien.

Mme Mony SIMOS demande si les personnes de la société de sécurité ne sont pas déjà formées.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il est possible que la société le soit déjà. Il va leur demander si elle souhaite adhérer à ce concept.

Mme Mony SIMOS demande si dans ce cas-là, ce ne serait pas à la charge de la société de surveillance. Il faudrait voir pour une prise en charge partielle.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que cela est à voir.

Mme Claudine HENTSCH invite le Conseil à envoyer cette motion directement à l'Exécutif.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7 **Projets de résolutions.**

RESOLUTION

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la résolution et propose de passer au vote.

- 📌 **Résolution No 2015-2020 R - 015 - Résolution du Conseil municipal relative au projet de réalisation de deux crèches intercommunales supplémentaires à la Passerelle (Vésenaz) et Prés-Grange (Corsier) et l'augmentation du nombre de places pour Anières, de 18 à 32, soit 14 places de crèches supplémentaires.**

Considérant :

- Que la commune d'Anières bénéficie actuellement de 18 places de crèche intercommunale à l'Ile-aux-Mômes à Vésenaz. (pour rappel : Collonge-Bellerive : 56 places, Corsier : 14



- places, Hermance : 8 places, soit au total 96 places pour 4 communes et un bassin de population d'environ : 14'000 habitants).
- Le constat d'un manque chronique de places de crèche pour la prochaine rentrée 2019. En effet, il manque 118 places, soit Anières : 10 places, Hermance : 8 places, Corsier : 14 places et Collonge-Bellerive : 86 places.
 - Que le calcul a été réalisé en fonction des demandes actuelles, sans une réelle vision d'avenir et d'évolution démographique de chaque commune.
 - Que dans l'idéal pour Anières, il faudrait prévoir 10 places supplémentaires rapidement et 4 places pour l'avenir.

Vu qu'actuellement s'offre l'opportunité de réaliser deux crèches supplémentaires, soit une dans le bâtiment de la Passerelle à Vézenaz et une dans le bâtiment de Prés-Grange à Corsier ;

Vu l'option de prévoir pour Anières 10 + 4 places supplémentaires dans les nouvelles crèches, soit au total 32 places (18 + 14 places pour Anières), répondant ainsi à la demande croissante des familles et à l'évolution démographique prévisible à ce jour ;

Vu la proximité et l'opportunité d'ouverture de nouvelles crèches dans la région ;

Vu la solidarité envers les communes partenaires ;

Vu la nouvelle loi cantonale, dont le projet est en cours demandant de répondre au plus proche de 40 % des requêtes dans le domaine de la petite enfance ;

Vu la séance du Conseil du groupement intercommunale de la crèche « Ile-aux-Mômes du 5 mars 2019, regroupant les commissions sociales des communes de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive pour la présentation des enjeux, projet, coûts et budgets estimés pour ce projet de crèches intercommunales de la Passerelle (Vézenaz) et Prés-Grange (Corsier) ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission sociale, pris lors de sa séance du lundi 8 avril 2019, pour augmenter à 32 places de crèches pour la commune d'Anières ;

Vu le préavis favorable, à la majorité, de la commission des finances, pris lors de sa séance du mardi 30 avril 2019 pour augmenter à 32 places de crèches pour la commune d'Anières et l'augmentation du budget de fonctionnement y relatif si le projet de réaliser ces deux crèches était confirmé ;

le Conseil municipal

demande à M. le Maire

par 14 oui (Majorité), 1 non et 0 abstention

- De poursuivre l'étude de faisabilité pour la réalisation de deux crèches supplémentaires à la Passerelle (Vézenaz) et Prés-Grange (Corsier).
- De confirmer au Conseil du groupement intercommunal de l'Ile-aux-Mômes, le souhait de la commune d'Anières d'augmenter son nombre de places de crèches de 18 à 32, soit 14 places supplémentaires.

Mme Jacqueline CURZON s'interroge car 32 enfants bénéficieront d'une subvention de 26'772 F - An et par enfant, ce qui revient à dire qu'il y aurait 58 enfants qui ne pourront bénéficier de cette subvention, car il y a 90 enfants de moins de 4 ans sur la Commune. Elle trouve cette situation inique.

Mme Claudine HENTSCH répond que d'autres possibilités de garde existent.



M. le Maire Antoine BARDE répond que tous les enfants ne fréquentent pas la crèche, car des parents ont choisi un autre moyen de garde. C'est une estimation qui est faite pour Anières.

Mme Jacqueline CURZON ajoute malgré tout qu'un système plus ouvert pourrait être imaginé.

M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Election du bureau du Conseil municipal. Année 2019-2020.

Election du bureau du Conseil municipal – 2018-2019

M. le Président passe la parole aux Conseillers pour l'élection du bureau. Suite aux propositions, le Conseil municipal élit, selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111) :

A la majorité (14 oui - 1 abstention de l'intéressé)

- **Monsieur Pierre LINGJAERDE**

en qualité de Président du Conseil municipal,

A la majorité (14 oui - 1 abstention de l'intéressé)

- **Monsieur Jean-Marc THIERRIN**

en qualité de vice-Président du Conseil municipal.

A l'unanimité

- **Madame Dominique LAZZARELLI**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9
Projet du compte rendu administratif et financier 2018

 **Ce point est reporté à la séance du Conseil municipal du mardi 18 juin 2019.**

M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10
Propositions du Maire et de l'Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer à la commission « Urbanisme et constructions » du 28 mai 2019, le projet de la ferme à l'Astural à Chevrens qui est un dossier de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Urbanisme et constructions » du 28 mai 2019.



M. le Maire Antoine BARDE propose de créer une commission « **ad hoc CoHerAn** », afin que le sujet de la communauté des Communes soit étudié.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour créer la commission « ad hoc CoHerAn ».

Mme Claudine HENTSCH demande si des membres devront être désignés.

M. le Maire Antoine BARDE répond positivement et qu'ils en parleront lors du prochain Conseil municipal du 18 juin prochain.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute que la création d'une telle commission intervient proche du changement de législature et qu'il faudra à nouveau voter après les élections de 2020.

M. le Maire Antoine BARDE répond que ce n'est pas dérangeant et que les élus travaillent jusqu'à la fin de leur mandat, soit au 31 mai 2020.

Mme Claudine HENTSCH demande par rapport au fonctionnement de cette nouvelle commission ad hoc, si cela veut dire que les rapports se feront directement au Conseil municipal.

M. le Maire Antoine BARDE répond positivement.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer en commission « Assainissement, route, sécurité, développement durable » l'aménagement de la route de sous-Chevrens pour une sécurisation des piétons.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 4 juin 2019.

M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11 **Communications du Maire et de l'Adjoint**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe qu'une séance publique d'information relative au Chauffage A Distance (CAD) aura lieu le jeudi 16 mai 2019 à 19h00 à la salle des sociétés du Clos-les-Noyers. Les habitants concernés y sont invités et le Conseil municipal également.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe également qu'il y aura un exercice de secours grandeur nature qui va être organisé vendredi 17 mai et samedi 18 mai 2019 à Hermance.

Cet exercice a lieu chaque année. Celui-ci est en collaboration avec la police cantonale, les SIS, les ambulanciers, la REGA, le sauvetage, les pompiers volontaires, les samaritains et l'école d'ambulanciers. Il faut s'attendre à avoir du trafic de véhicules d'urgence et également des hélicoptères. Des communications ont été faites par la commune d'Hermance et une mention a été également mise sur le site internet de la Commune.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 12 de l'ordre du jour.

Point 12
Questions écrites ou orales.

M. le Président passe la parole à Mme Jacqueline CURZON.

Mme Jacqueline CURZON pensait que M. le Maire Antoine BARDE allait évoquer la lettre de Mme BULLIARD concernant l'Astural.

M. le Maire Antoine BARDE répond que ce courrier a été mis sur CMNet, mais qu'il sera traité en commission.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souligne que lors du dernier Conseil municipal, il a été évoqué les travaux de la route d'Hermance qui sont apparemment prévus cet été et demande quelques informations à ce sujet.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il n'a pas plus d'informations précises sur ces travaux, mais qu'effectivement du retard a été pris. Il va se renseigner et donnera toutes informations utiles lors du prochain Conseil municipal.

M. le Président souligne avoir Présidé sa dernière séance ce soir. Il ajoute qu'il fera un petit discours lors du prochain Conseil municipal, soit le 18 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 20h08.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbalise : Lauriane GIREL

Annexes mentionnées



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »

Séance du : lundi 8 avril 2019

Dans sa séance du 8 avril dernier, la commission « sociale, culture et loisirs » a auditionné l'**Association Népal Anitié**. Suite au séisme de 2015 dans la vallée de Langtang, cette association a apporté une aide d'urgence aux sinistrés et, depuis 2016, elle participe à la reconstruction d'une infirmerie en lien avec des partenaires locaux. Une des priorités d'aide pour 2019 est la construction d'un bâtiment annexe à la clinique. Les réalisations effectuées et financées par l'Association seront la propriété des villages sous le contrôle des responsables locaux et de l'ONG Anitié.

Après discussion, la commission a décidé d'allouer à cette association la somme de CHF 8'000.- pour la construction du bâtiment annexe à la clinique infirmerie.

Elle a ensuite auditionné l'Association **SOS Méditerranée** qui a comme mission de secourir les personnes en danger, les protéger et témoigner. Cette association travaille en collaboration avec Médecins sans frontière. A ce jour, 29'523 personnes ont été secourues à bord de l'Aquarius. Après avoir décidé d'arrêter l'affrètement de l'Aquarius, SOS Méditerranée est sur le point de signer pour un nouveau bateau avec un pavillon plus solide. Un retour en mer est prévu d'ici 4 à 5 semaines.

C'est sur la base de l'exposé de la présidente de l'Association et des réponses données que les commissaires ont confirmé leur aide de fin de législature, soit de CHF 12'000.- en 2019 et en 2020.

Puis, la commission a auditionné le **Service de relève** qui propose des possibilités de gardes ponctuelles aux parents dont les enfants, mineurs ou majeurs, sont en situation de handicap afin de soulager les familles. Ce service œuvre également à renforcer leur socialisation. Le Service de relève collabore étroitement avec les trois associations genevoises Cerebral, Insieme et Pro Infirmis. S'agissant d'un travail auxiliaire, il est fait appel, entre autres, à des personnes en formation.

Après discussion, les commissaires ont décidé d'allouer une aide financière de 10'000 francs.

Puis, sur la base d'un dossier et après discussion, les commissionnaires ont souhaité soutenir les demandes suivantes pour un montant total de 15'000 francs :

- le projet « Facile Ticket » réalisé par deux élèves du collège de Bois-Caran, dans le cadre du concours intitulé « De l'idée au projet, comment développer l'esprit d'entreprendre » et qui a remporté le 1^{er} prix ;
- la Fondation Partage qui a pour mission de lutter contre le gaspillage alimentaire, d'apporter une aide aux personnes en situation précaire et de participer à la réinsertion professionnelle ;
- l'Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF) en vue d'alimenter son fond social qui offre des consultations aux couples et familles à revenu modeste.

Pour terminer, les commissaires ont décidé de préavisser favorablement à l'intention de la Commission des Finances l'option de prévoir pour Anières 14 places supplémentaires dans les nouvelles crèches, répondant ainsi à la demande croissante des familles et à l'évolution démographique prévisible à ce jour.

Denyse BARBEZAT-FORNI
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 30 avril 2019

Présent(e)s :	Monsieur	Jean-Marc	THIERRIN, préside la séance
	Madame	Denyse	BARBEZAT-FORNI
	Madame	Elizabeth	BERY
	Madame	Claudine	HENTSCH
	Madame	Florence	PULIDO
	Madame	Roberta	RANNI
	Madame	Jacqueline	CURZON
	Madame	Anne	LEBOISSARD
	Monsieur	Pierre	LINGJAERDE
	Monsieur	Yves	GUBELMANN
Assistent :	Monsieur	Antoine	BARDE, Maire
	Madame	Dominique	LAZZARELLI, secrétaire générale
	Madame	Marie	DUBREUCQ, comptable

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 6 novembre 2018.

Après quelques modifications le procès-verbal est accepté et sera dorénavant mis sur CMNet dès sa validation par le ou la Président-e de la commission.

2. Etude des comptes de la commune d'Anières. Comptes de l'Exercice 2018.

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2018.

3. Bouclements des crédits d'investissement 2018.

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, les crédits d'investissement 2018 à boucler.

4. Etude des comptes de l'Exercice 2018 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes de l'Exercice 2018 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

5. Etude du préavis de la commission sociale relatif au projet de réalisation de deux crèches intercommunales (La Passerelle – Prés-Grange). Préavis à l'attention du Conseil municipal, en vue de répondre à la commune de Collonge-Bellerive.

La commission préavise favorablement, à la majorité, la réalisation de deux crèches intercommunales (La passerelle et Prés-Granges) ceci afin de réserver 14 places supplémentaire pour Anières, soit de 18 à 32 places.

6. Demande de subvention. AJAFEST. Crédit budgétaire supplémentaire.

La commission préavise favorablement, à la majorité, l'octroi d'un soutien financier de 40'000 F pour l'AJAFEST, subordonné à une audition après la manifestation des 2 et 3 août 2019 et à la remise du tableau financier bouclé.

7. Demande de subvention. Team GYMKHANA d'Anières. 30ème anniversaire. Crédit budgétaire supplémentaire.

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, l'octroi d'un soutien financier de 30'000 F au Team GYMKHANA pour marquer la dernière édition du GYMKHANA qui aura lieu les 24 et 25 août 2019.

8. Demande d'acquisition d'un appareil d'enregistrement pour les procès-verbalistes. Crédit budgétaire supplémentaire.

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, l'acquisition d'un appareil d'enregistrement pour les procès-verbalistes.

Je remercie Madame Lazzarelli et Madame Dubreucq pour leur professionnalisme et leur appui lors de cette commission.

Jean-Marc THIERRIN

Président de la commission des finances